

Participants :

- Pour la Direction,
 - o Stéphane LESCAUT, Directeur Régional
 - o Johanna DESIREE, Responsable Ressources Humaines
 - o Giovanni DE MATTEIS, Gestionnaire Ressources Humaines
 - o Emmanuel PARCHAP, Responsable de Secteur

- Représentants de proximité :

Nom Prénom	Site	CDPF	OS	Présence
ALLARD JULIEN	RIE TOUR INITIALE	060791	SUD HR	PRESENT
AREZKI SALEM	CRYSTAL PARK SELF 1	001204	CGT	EXCUSE
BAUDRY VERONIQUE	RIE QUAI 33	044629	SUD HR	PRESENT
BESSE NICOLAS	LE VIVALDI	007919	CFE-CGC	EXCUSE
BOSCO JEAN PHILIPPE	SPRING SELF	060320	CFDT	PRESENT
CHAYRIGUES GILLES	TOUR ASNIERES	046475	CFE-CGC	EXCUSE
DAMAGNEZ CHRISTIAN	LA BOURSIDIERE SELF	001774	SUD HR	EXCUSE
GBEASSOR EUGENIE	RIE PEREIRE DEBARCADERE	060787	CFDT	ABSENT
GIUSTO FABRICE	RIE LE LOMBARD	002958	SUD HR	EXCUSE
MASANGUKIDI TUBILA ANDRE	D2 WONDERFOOD	048319	FO	EXCUSE
NDAME MADELEINE	PREFECTURE DE POLICE MORILLONS	043466	CGT	EXCUSE
NGUYEN THANH VAN	CDC HABITAT SELF	060583	CFTC	EXCUSE
PELLERANO CHRISTINE	SELF CERGY ST CHRISTOPHE	047004	CGT	PRESENT
PITTARD GUILLAUME	RIE LE CARRE	047438	CGT	EXCUSE
SACKO MAHAMADOU	LE FLORESTAN	045721	CFTC	PRESENT
SIMA Mariama	TOUR PB5 SELF	061760	CFTC	EXCUSE
SOH DEYNABA	CITE ADMINISTRATIVE EVRY	061904	CGT	PRESENT
SULPICE CHRISTOPHE	96 HAUSSMAN	041152	CFDT	PRESENT
GRILLOT DIDIER	GERANTS TOURNANT IDF	061194	SUD HR	PRESENT

Représentants syndicaux :

CFTC : Martine MANCINELLI
CGT : Eric HERVE
SUD : Dominique VERDUCI

Questions CFDT :

Question CFDT n° 1 : Le mercredi 4 mai, la direction du groupe ELIOR publiait sur la messagerie interne les « résultats de l'enquête d'opinion interne 2021 du groupe ELIOR » ; ces résultats sont ceux du GROUPE . Qui a analysé ces résultats ? pouvons nous avoir le détail de « ELIOR ENTREPRISE » ?

Les résultats ont été analysés par un prestataire choisi par le Groupe. Le détail des réponses concernant Elior entreprises sera présenté au CSE Central.

Question CFDT n° 2 : L'inflation est à plus de 5% sur une année. Vous allez forcément répercuter ces augmentations lors des révisions de prix. Que se passera t'il si un client refuse cette revalorisation ? allez-vous renégocier certains contrats en perte ?

Nous sommes effectivement en train de renégocier certains contrats en perte, depuis le début de l'année, en analysant chaque situation au regard de ses caractéristiques propres. Les clients ont bien conscience de la situation et sont globalement à l'écoute de nos demandes. La demande de renégociation peut également passer par des propositions de modification de l'offre afin de diminuer l'impact social sur leurs convives d'une augmentation de prix, sans pour autant diminuer la qualité de la prestation.

Question CFDT n° 3 : Ces prix en hausse de la matière première depuis quelques mois ne correspondent plus du tout aux budgets de l'exercice 2021/2022. Ceux-ci ne pourront être tenus. Allez-vous en tenir compte lors de l'attribution des primes de gestion ?

Le budget réajusté en forecast reste la cale pour les variables de l'encadrement.
Les arbitrages restent à la marge.

Question CFDT n° 4 : : Le 12 avril Frederic Galliath a envoyé a tous les RU le lancement d'un menu unique sur tous les restaurants. Vu les pénuries actuelles et les difficultés d'approvisionnement, les achats et les fournisseurs seront-ils prêts a fournir tous les sites ?

Le menu est fait sur les connaissances des disponibilités matière. Il est travaillé avec le marketing, le pôle performance et les achats.

Un dispositif très complet de veille du marché est en place depuis plusieurs semaines, les réservations de stock (d'où les précommandes) se font quand cela est possible, et les échanges quotidiens avec les opérations nous permettent afin de minimiser les ruptures et de pouvoir anticiper les manques conjoncturels de certaines denrées.

Question CFDT n° 5 : Pouvons-nous avoir une liste à jours des restaurants ?
(Sites fermés provisoirement, changements de RU)

La liste des restaurants sera annexée au compte rendu.

Réunion du 25 mai 2022

Question CFDT n° 6 : Quelle est la différence entre un départ à la retraite et une mise à la retraite ?

Dans le cas d'un départ volontaire à la retraite, c'est le salarié qui prend l'initiative de la cessation de son contrat de travail, tandis que la mise à la retraite intervient à l'initiative de l'employeur lorsque le salarié a atteint un âge lui permettant de bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein (entre 65 et 69 ans l'employeur doit obtenir l'accord du salarié) et à partir de 70 ans l'employeur peut mettre d'office le salarié à la retraite sans que ce dernier ne s'y oppose.

Question CFDT n° 7 : Combien de RS sont véhiculés sur votre DR et combien ont une voiture de fonction ?

Cette question ne concerne pas cette instance – tous les RS qui ont le permis de conduire ont une voiture de fonction.

Question CFDT n° 8 : A date quelle est l'activité sur votre DR ? (CA, Fréquentation)

Aucun changement – on stagne à 65%

Les annexes ne reprennent pas leur activité

Le mois d'avril est très particulier du fait des congés mais également de la période de ramadan.

La gestion de la MO est difficile.

Question CFDT n° 9 : Combien de plans de prévention réalisés sur le mois d'avril (nom des sites) ?
Ou sont prévus les prochains plans de prévention sur votre DR ?

Aucun plan de prévention n'a été réalisé sur le mois d'avril.

Il n'y a pas encore de plan en prévision sur le prochain mois.

Question CFDT n° 10 : Combien de départs sur votre DR : retraite, démissions, licenciements fautes graves ?

Il y a eu 4 départs sur le mois d'avril. Le détail des départs est transmis au CSE IDF.

OFF : 0 départ en retraite / 1 démission / 3 licenciements pour faute grave

Question CFDT n° 11 : Le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports. La direction Elior va-t-elle arrêter le port du masque ?

A date, ce n'est pas prévu.

Question CFDT n° 12 : Combien de salariés en détachement sur les autres filiales du groupe ELIOR ?

Comme rappelé lors des séances précédentes, nous ne pouvons avoir d'extraction de cette donnée.

Question CFDT n° 13 : Combien de salariés en APLD depuis début avril en ETP ?

131 salariés ont été pointés en APLD sur le mois échu.

Réunion du 25 mai 2022

Question CFDT n° 14 : Combien de salariés en vacataire ? en intérim ?

38 vacataires pour 107 vacations et 120 salariés intérimaires sur le mois échu.

Question CFDT n° 15 : Combien de salariés ont fait une formation, ne serait-ce qu'une journée au lieu d'être mis en APLD ? quels étaient les thèmes ?

Merci de reporter la question à la séance prochaine svp.
(La chargée de formation étant absente)

Question CFDT n° 16 : Y a-t-il des RS en APLD ?

Non, aucun RS n'est pointé en APLD sur la DR.

Question CFDT n° 17 : Pourquoi Sur le site ELIOR les offres d'emploi pour les RU ne mentionnent pas les salaires ?

Les salaires de l'Encadrement varient en fonction de l'expérience et des compétences.

Question CFDT n° 18 : Envisagez-vous d'installer des Food trucks pour 2022, et sur quels sites ? Ou sont les Food trucks existants ?

Non mais cela peut être une offre temporaire/complémentaire en fonction contexte site ou sur demande du client.

Question CFDT n° 19 : Point sur le site M7 ; quel est le nombre de couverts ? par rapport à l'année dernière ? Est-il prévu d'ouvrir la 2ème salle ? de nouvelles embauches sur ce site ?

Entre 600 et 700 couverts (perte de 30%)
Pas d'ouverture de 2^{ème} salle prévue car non prévu contractuellement
Les recrutements ont lieu en fonction des besoins

Question CFDT n° 20 : ACMS : Les visites de reprises doivent-elles être faites le jour de la reprise ? Après le jour de la reprise ? Avant la reprise ? Les visites de reprises ne sont pas toujours à jour.

La visite médicale de reprise doit avoir lieu dans les 8 jours calendaires à compter de la reprise du travail du salarié. Seul le médecin du travail est compétent pour faire passer une visite médicale de reprise.

La fiche explicative est annexée au compte-rendu.

Question CFDT n° 21 : Les délais d'ELIS pour avoir sa tenue sur un nouveau site d'affectation est de 3 semaines minimum ; le salarié peut-il obtenir la prime de blanchissage (même au prorata temporis) en attendant de réceptionner sa nouvelle tenue ?

La prime de blanchissage peut être versée au prorata temporis jusqu'à l'octroi de la mise à disposition de la tenue de travail si le salarié utilise une de ses tenues personnelles. Les prestataires sont régulièrement relancés.
(Rappel montant prime : 21.75€ par mois pour tous statuts)

Réunion du 25 mai 2022

Question CFDT n° 22 : Quel est le nombre d'apprentis et stagiaires sur votre DR ? Qui fait leurs pointages ? Qui leur fournit leur tenue ? blanchissage ?

Il y a 8 apprentis sur la Direction Régionale.

La gestion et le suivi d'un apprenti est opérée par son maître d'apprentissage (souvent RU).

Question CFDT n° 23 : Combien de soldes RTT négatifs au 1^{er} avril sur votre DR ?

70 salariés avaient un solde de RTT négatif au 1^{er} avril sur la DR.

Question CFDT n° 24 : Quelles sont les alternatives aux pénuries d'huile, de volaille, de frites, de film plastique ?

La question est reportée à la prochaine séance.

Question CFDT n° 25 : Pouvez-vous demander au service formation d'envoyer les convocations sur les restaurants (av.....@elior.com) ? beaucoup de RU reçoivent cette convocation sur leur adresse perso nom.prenom@elior.net ou Fr . Beaucoup de RU ne consultent pas cette boîte mail.

Les convocations des collaborateurs de statut « employé » sont envoyées sur la boîte mail AV du site. Les convocations des collaborateurs de statut « AM » sont envoyées sur leur messagerie nominative Elior.

Pour rappel, elle est directement accessible via le portail Helios.

De plus, toutes les convocations sont accessibles par chaque collaborateur dans leur profil personnel de l'Ac@démie dans leur WebMail.

Question CFDT n° 26 : Quel est le code pointage pour les heures de nuits ?

Sur Pléiades, le code pointage pour les horaires de nuit est : PXNUI.

Question CFDT n° 28 : les enfants d'un salarié décédé qui sont couverts par la mutuelle sont-ils radiés d'office ? que se passe-t-il pour eux ?

Pour les ayants-droit d'un salarié décédé, l'employeur informe la mutuelle qui propose le maintien de ces garanties dans les deux mois suite au décès. Ce contrat débute le lendemain de la date de demande pour une durée minimale de 12 mois.

Question CFDT n° 29 : Quel est le montant de la prime de naissance versée par Gras Savoye pour un salarié ayant :

- La mutuelle de base ?
- L'option 1 ?
- Option santé + ?

Quel est le mode d'obtention ?

Ensemble au personnel

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS			TOTAL	PRÉCISIONS
	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DANS LE PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)			
		Base	Option 1		
NAISSANCE					
- Maternité ou adoption	Néant	5% P.M.S.S.	6.67% P.M.S.S.	11.67% P.M.S.S.	Forfait versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.



ELIOR – Périmètre 1
Garantie « Surcomplémentaire »
 Garantie non responsable - Ensemble du personnel

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS	PRECISIONS
	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	
NAISSANCE		
- Maternité ou adoption	+ 5.83% P.M.S.S.	Forfait versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.

Il ne s'agit pas de prime naissance mais de frais de maternité.

Le forfait est versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.

Question CFDT n° 30 : : Combien de salariés sur votre DR ont demandés à changer de qualification ou de statuts ? combien ont obtenus satisfaction ?

Nous ne comptons pas les demandes réalisées par les salariés.

Question CFDT n° 31 : Combien de site font le pont de l'ascension ?

80% et 90% des sites feront le pont de l'ascension.

Les sites restants ouverts sont les marchés publics.

Question CFDT n° 32 : Quelle est l'ancienneté retenue pour la médaille du travail ? ancienneté Elior ou date de reprise marqué sur la feuille de paie ?

PROCEDURE MEDAILLE DU TRAVAIL
à l'attention des managers

1 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La médaille d'honneur du travail est une distinction honorifique destinée à récompenser l'ancienneté de services acquise par un salarié chez un ou plusieurs employeurs, les périodes assimilées à du temps de travail (congé de formation rémunéré, congé parental ...) ou le temps de service militaire étant prises en compte :

Il existe 4 échelons :

- Médaille d'Argent après 20 ans de service,
- Médaille de Vermeil après 30 ans de service,
- Médaille d'Or après 35 ans de service,
- Médaille Grand Or après 40 ans de service.

2 – FORMALITES D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL

La demande de médaille du travail doit être établie **par le salarié** sur un formulaire disponible à la Préfecture ou en Mairie.

La procédure à suivre pour effectuer cette demande est accessible via internet (accès via lien ci-dessous)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>

Une version imprimable est accessible en annexe à la présente procédure.

3 – VERSEMENT DE MEDAILLE DU TRAVAIL

Une prime est versée au salarié à l'occasion de la **première remise de la médaille du travail**. La prime est attribuée en fonction de l'ancienneté acquise au sein du groupe ELIOR, au moment de l'attribution de son diplôme :

- | | |
|--|---|
| - Jusqu'à 5 ans | 99.09 € |
| - à partir de 5 ans et jusqu'à 10 ans | 213.43 € |
| - à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans | 346.82 € |
| - Au-delà de 15 ans | 346.82 € + 15.24 € par année jusqu'à 35 ans |

Demande de versement de la prime de Médaille du travail :

A réception du diplôme ou de l'attestation d'attribution de la médaille du travail, le salarié le transmet à son responsable du site qui effectue la demande de paiement de la prime de médaille du travail à la DAP (via la messagerie) avec le scan du diplôme comme justificatif.

Question CFDT n° 33 : Existe-t-il une « maquette » pour les départs en retraite ? (Maquette explicative ex :

Vérification auprès de la CNAV

- 6 mois avant faire telle action 3 mois avant le jour du départ ... etc .

Devant l'engorgement actuel des formations « départ en retraite » envisagez-vous d'accroître les formations ?

La fiche RH relative au départ en retraite est disponible sur Hélios. Cette fiche sera annexée au compte rendu.

L'accroissement des formations n'est pas prévu pour le moment.

La CFDT remercie les équipes sur tous les restaurants pour leur accueil et leur disponibilité.